

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	11
DELIBERATION N° 2024-011	

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX AVRIL** à quinze heures, se sont réunis au sein de la Villa Aurélienne située sur la Commune de Fréjus (83600), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le quatre avril 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Mireille ANILLO - Jean-François MOISSIN - Martine BOUVARD – Laurence MOULIN - Maxime GRILLET - Sylvie BLANC

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Isabelle MARTEL donne pouvoir à Laurence MOULIN

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Jean-Pierre KLINHOLFF – Frédéric MASQUELIER - Charles MARCHAND – Jean-Luc RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel FLEURY

.....*.....

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU S.M.G.S.E.

Délibération n° 2024-011

Le budget 2024 du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Esterel qui est soumis à votre approbation aujourd'hui, est équilibré en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 1 510 910 €,
- en section d'investissement à 3 049 090 €

Soit un budget global de 4 560 000 euros.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'année 2023, après le vote du Compte Administratif 2023. Ainsi, il n'y aura pas de budget supplémentaire cette année.

CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 1 098 700 € en 2024, soit une baisse de 553 354,82 € (- 33%) par rapport au budget 2023.

Les prévisions budgétaires sont les suivantes :

- *chapitre 011- Charges à caractère général* : 356 420 € en 2024 contre 960 440 € en 2023 (soit - 604 020 €). Cette baisse importante s'explique principalement par le transfert en section d'investissement des dépenses relatives aux servitudes, entretien des bois et forêts afin de récupérer dans deux ans le FCTVA.
- *chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés* : 569 500 € contre 519 200 € en 2023 (soit + 50 300 €). L'augmentation s'explique par les évolutions réglementaires imposées par le gouvernement dont la hausse du point d'indice au 1^{er} janvier 2024, l'effet du glissement-vieillesse-technicité (avancement échelon des titulaires), la stabilisation du personnel du Syndicat avec le remplacement des postes manquants, l'assurance chômage des contractuels mise en place fin d'année 2023 et la participation de l'employeur à la revalorisation des chèques déjeuners.

La baisse prévue résulte essentiellement d'une charge exceptionnelle en 2023 qui ne sera pas reconduite en 2024 (corrections des recettes rattachées à tort en 2022). Les indemnités des élus sont quant à elles revalorisées au 1^{er} janvier 2024, compte tenu de l'augmentation du point d'indice de la FPT. (voir annexe jointe).

- *Chapitre 66 – charges financières* : elles sont évaluées à 79 960 € contre 64 600 € en 2023. Il s'agit du remboursement des intérêts des deux emprunts souscrits en février 2023.
- *Chapitre 67 – Charges exceptionnelles* : une provision de 5 000 € a été prévue dans le cas où il conviendrait d'annuler des titres émis sur les années antérieures.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées pour 2024 à 1 282 119,16 €, soit une hausse de 6% par rapport au budget 2023.

Les prévisions budgétaires en recettes tiennent compte des subventions de fonctionnement déjà notifiées. Compte tenu des dépenses prévues, les participations des communes membres du syndicat viendront équilibrer le budget de 2024 pour un montant global de 1 275 219,16 €, contre 1 088 713,34 € prévus en 2023.

De ce fait, l'épargne brute devrait être positive de 183 419,16 € en 2024 et permettra ainsi de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette tout en dégageant une épargne nette positive estimée à 68 500 €. Le taux d'épargne sera conforme aux ratios recommandés à savoir proche des 15 % des recettes réelles de fonctionnement.

CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement demeure important avec une enveloppe dédiée aux opérations d'équipement de **2,31 millions d'euros**, hors restes à réaliser de l'année 2023.

Les principales opérations sont les suivantes :

OPERATION 945 ITINERAIRES	342 000,00
OPERATION 24006 TRAVAUX DFCI INTEMPERIES 2024	300 000,00
OPERATION 943 ZONE ACCUEIL GRATADIS	272 000,00
OPERATION 949 PORTES SECONDAIRES	168 000,00
OPERATION 946 SIGNALETIQUE	152 000,00
OPERATION 24003 PROGRAMME SERVITUDES DFCI 2020-2023	123 600,00
OPERATION 24002 ZONE ACCUEIL BLAVET	122 000,00
OPERATION 24005 PROGRAMME TRAVAUX DFCI 2023	100 000,00
OPERATION 948 PROGRAMME TRAVAUX 2022	84 500,00
HN* Matériels et outillages techniques (dont renouvellement éco-compteurs)	77 000,00
OPERATION 941 LAC DE L'ECUREUIL	55 000,00
OPERATION 24001 ROUTES INTERIEURES AU MASSIF ET MISE EN DEFENS	50 000,00
Logiciels finances et RH	45 000,00
OPERATION 928 MALPEY	42 000,00
OPERATION 24004 PROGRAMME SERVITUDE DFCI 2018-2019	17 000,00
OPERATION 953 SITE EMBLEMATIQUE NOTRE DAME D'AFRIQUE	15 000,00
Réserves travaux	322 761,84
TOTAL GENERAL	2 287 861,84 €

- Hors Numérotation

Outre ces dépenses, le syndicat remboursera sa dette à hauteur de 115 000 €.

Le financement des dépenses sera assuré par les ressources suivantes :

- L'autofinancement prévisionnel dégagé sur l'exercice 2024 estimé à 412 210 €,
- Des subventions et participations des membres du syndicat pour 101 534,21 €,
- L'excédent d'investissement de 2023 reporté de 1 903 800,19 €,
- Le fonds de compensation de TVA pour 4 100 € calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2022.

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical de passer au vote du budget du S.M.G.S.E. pour l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Monsieur Georges BOTELLA expose au Comité syndical :

Considérant que le budget primitif 2024 est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2023, après le vote du compte administratif 2023,

Considérant que le syndicat a décidé de voter son budget par chapitre, qu'il est présenté par nature et fonction, en conformité avec l'instruction M57,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que les propositions budgétaires 2024 du budget du S.M.G.S.E., en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes, peuvent se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			
Chapitre	Libellé du chapitre	Crédits votés en 2023 en €	Montant proposé en 2024 en €
011	Charges à caractère général	960 440,00	356 420,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	519 200,00	569 500,00
014	Atténuations des produits	-	-
65	Autres charges de gestion courante	106 314,82	87 820,00
66	Charges financières	64 600,00	79 960,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	-	-
022	Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 652 054,82	1 098 700,00
023	Virement à la section d'investissement	12 850,00	369 610,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 301,20	42 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 151,20	412 210,00
TOTAL DEPENSES		1 685 206,02	1 510 910,00

Recettes			
Chapitre	Libellé du chapitre	Crédits votés en 2023 en €	Montant proposé en 2024 en €
013	Atténuations de charges	-	5 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-
731	Fiscalité locale	-	-
74	Dotations et participations	1 208 233,34	1 276 519,16
75	Autres produits de gestion courante	5 385,32	100,00
76	Produits financiers	-	-
77	Produits spécifiques	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 213 618,66	1 282 119,16
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	471 587,36	228 790,84
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		471 587,36	228 790,84
TOTAL RECETTES		1 685 206,02	1 510 910,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses					
Chap.	Libellé	Crédits votés en 2023 en €	Restes à réaliser 2023 en €	Crédits nouveaux 2024 en €	Montant total proposé en 2024 en €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	178,99	55 000,00	55 178,99
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	80 026,00	6 379,77	92 700,00	99 079,77
23	Immobilisations en cours	40 350,38		322 761,84	322 761,84
	Total des opérations d'équipement	3 109 234,90	313 969,40	1 843 100,00	2 157 069,40
Total des dépenses d'équipement		3 239 611,28	320 528,16	2 313 561,84	2 634 090,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	682 581,72		115 000,00	115 000,00
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	38 000,00			-
Total des dépenses financières		720 581,72	-	115 000,00	115 000,00
45x	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		3 960 193,00	320 528,16	2 428 561,84	2 749 090,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	300 000,00	300 000,00
001	Déficit d'investissement reporté n-1	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	300 000,00	300 000,00
TOTAL DES DEPENSES		3 960 193,00	320 528,16	2 728 561,84	3 049 090,00



Recettes					
Chap.	Libellé	Crédits votés en 2023 en €	Restes à réaliser 2023 en €	Crédits nouveaux 2024 en €	Montant total proposé en 2024 en €
13	Subventions d'investissement	885 082,97	318 745,60	101 534,21	420 279,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,166 et 1688 non budgétaire)	1 600 000,00	-	-	-
Total des recettes d'équipement		2 485 082,97	318 745,60	101 534,21	420 279,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-	-	4 100,00	4 100,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165,166)	600 000,00	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	8 700,00	8 700,00		8 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 071,45	-	-	-
Total des recettes financières		609 771,45	8 700,00	4 100,00	12 800,00
45x	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		3 094 854,42	327 445,60	105 634,21	433 079,81
021	Virement de la section de fonctionnement	12 850,00	-	369 610,00	369 610,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 301,20	-	42 600,00	42 600,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	300 000,00	300 000,00
001	Excédent d'investissement reporté n-1	832 187,38	-	1 903 800,19	1 903 800,19
Total des recettes d'ordre d'investissement		865 338,58	-	2 616 010,19	2 616 010,19
TOTAL DES RECETTES		3 960 193,00	327 445,60	2 721 644,40	3 049 090,00

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité des membres le budget primitif du S.M.G.S.E. pour l'exercice 2024, en équilibre réel et sincère, tel que résumé ci-dessus,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

RESULTAT DU VOTE	
10 VOIX POUR	
AUCUNE VOIX CONTRE	
AUCUNE ABSTENTION	

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20240410-2024-011-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 10 avril 2024

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL" in blue capital letters.

Georges BOTELLA

ANNEXE AU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2024-011

INDEMNITÉS DES ELUS – EXERCICE 2024

Population	Taux en %	
	Président	Vice-présidents
De 100.000 à 199.999	35,44	14,18

FONCTION	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL	MONTANT BRUT MENSUEL
Président	34.94%	1436.22 €
1^{er} vice-Président	14.18%	582.87 €
2^{ème} vice-Président	14.18%	582.87 €
3^{ème} vice-Président	14.18%	582.87 €
4^{ème} vice-Président	14.18%	582.87 €
5^{ème} vice-Président	14.18%	582.87 €